

Cap sur 2022 !

Les Pôles Mer Bretagne Atlantique et Mer Méditerranée reconduits pour 4 ans : L'innovation maritime confortée

Suite à l'appel à candidatures lancé fin juillet 2018 par l'Etat pour la labellisation des pôles de compétitivité sur la nouvelle période 2019-2022 (Phase IV), les Pôles Mer Bretagne Atlantique et Mer Méditerranée viennent d'être relabellisés jusqu'en 2022. Ils font partie des 48 pôles reconduits pour cette période.



Les pôles de compétitivité sont, depuis bientôt 14 ans, l'un des piliers de la politique nationale d'innovation, en particulier au bénéfice des PME. Cette politique de soutien aux écosystèmes d'innovation est menée en partenariat étroit avec les collectivités territoriales. Depuis leur création, les Pôles Mer jouent un rôle décisif en tant qu'animateur, accélérateur et catalyseur de l'innovation maritime. Ce succès indéniable vaut tant par la qualité des projets accompagnés que par leur capacité à créer un environnement propice à l'innovation maritime. En témoignent les 850 projets innovants qu'ils

ont labellisés depuis 2005 représentant un montant de budget global de plus d'1,8 milliard d'euros de R&D. Les deux Pôles ont largement dépassé les objectifs de leur dernier contrat de performance (2013-2018) et ont ainsi démontré leur capacité à mettre en réseau les acteurs de l'innovation maritime, à développer des relations partenariales entre le monde de l'entreprise et la recherche publique à travers de nombreuses « success stories ».

Une stratégie bâtie pour l'Europe

Leurs actions en direction de l'Europe au profit de leurs membres ont aussi été reconnues comme un atout majeur. Facilitateur, gage de crédibilité, accompagnateur voire accélérateur, les Pôles Mer sont notamment reconnus pour leur capacité à créer des passerelles et mettre en réseau leurs membres avec des acteurs européens contribuant ainsi à la croissance bleue.



Aujourd'hui, les Pôles sont impliqués dans 17 projets européens sur des thématiques variées comme : océan profond, Sécurité maritime, Energies marines renouvelables, Applications satellitaires, Développement portuaire, plateformes offshore multimodales, alimentation aquacole, banque de données biologiques, ...

Fort de leurs succès au travers l'animation de projets européens, les Pôles Mer ont développé une véritable activité d'inter-clustering, et jouent un rôle d'expert dans des instances de haut niveau. Grâce à cette expertise reconnue, les Pôles vont renforcer leur accompagnement aux PME en mettant en place une aide au montage de projets européens.

Les Pôles Mer, accélérateurs de transitions

Leurs 6 domaines d'actions stratégiques, qui recouvrent tous les marchés de l'économie maritime et littorale, en cohérence avec les enjeux européens (rapport Blue growth), sont confortés dans leur nouvelle feuille de route commune 2019-2022.

Les Pôles Mer ont toutefois ajusté leurs priorités pour prendre en compte l'évolution des marchés et les enjeux identifiés dans les stratégies et schémas d'innovation de leurs Régions (Défense, protection et valorisation du littoral, logistique portuaire), ainsi que les priorités définies en commun avec les filières dont ils relèvent (industriels de la mer, Energies, sécurité, spatial, ...).



La transformation numérique ainsi que la transition écologique sont des enjeux transverses qui répondent d'une part à des priorités nationales et européennes, qui illustrent une réalité vécue dans leurs projets innovants au croisement de filières et dans les partenariats avec d'autres pôles.

Ces deux enjeux, leviers de rupture technologique, deviennent donc aujourd'hui pour les Pôles Mer une modalité puissante d'animation de leur nouvelle feuille de route.

Les Pôles Mer renforcent et structurent leurs actions communes

Reconnu depuis leur création comme une coopération exemplaire, les Pôles Mer Bretagne Atlantique et Mer Méditerranée se coordonnent étroitement au travers d'un Comité de Pilotage et de Coordination Inter-régional qui a plusieurs objectifs : garantir la non redondance dans les projets innovants instruits par les deux Pôles, rechercher la complémentarité entre les acteurs des deux territoires, se coordonner pour les actions à l'international et participer ensemble à la gouvernance maritime.



Cette nouvelle phase des pôles est l'opportunité d'amplifier leur coordination au profit de leurs adhérents en mutualisant certaines actions nationales ou internationales.

Les Pôles Mer Méditerranée et Bretagne Atlantique remercient l'Etat et les collectivités pour la confiance accordée. Ils vont continuer de jouer un rôle décisif aux côtés des acteurs leur écosystème maritime et littoral pour ensemble dynamiser l'économie bleue.

Les Pôles Mer en chiffres

- 6 domaines stratégiques : défense, sécurité et sûreté maritimes, naval et nautisme, ressources énergétiques marines et minières, ressources biologiques marines, environnement et valorisation du littoral, Ports, logistique et transport maritime
- 712 adhérents
- 2 façades maritimes (Manche/Atlantique et Méditerranée) avec comme terrain de jeu une Zone Economique Exclusive mondiale de 11 millions de km²
- 719 projets labellisés d'un montant global de R&D de plus 1.8 milliard d'euros, représentant un montant de financement public de près de 603 millions d'euros

Contacts presse :

- Pôle Mer Méditerranée - Emmelyne Brouhane - brouhane@polemermediterranee.com - 0489330086
- Pôle Mer Bretagne Atlantique – Nisha Le Joliff – nisha.lejoliff@polemer-ba.com – 0688844822

Photographies : Ewan Lebourdais www.ewan-photo.fr, Fotolia Anthony Maragou